

S.P.R.B. – D.U.
M. A. Goffart, Directeur
Fonctionnaire délégué
CCN / Rue du Progrès 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 12/PFD/566119
N/Réf. : GM /MSJ-2.169/s.575
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Flûte Enchantée, 5. Placement de modules temporaires – locaux complémentaires de l'école maternelle.
Extension de l'école fondamentale communale 14.
Demande de permis d'urbanisme (Plans Ecoles). **Avis de la CRMS**
Dossier traité par I. Van Den Cruyce.

En réponse à votre lettre du 28/08/2015, sous référence, reçue le 31/08/2015, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par la CRMS en sa séance du 09/09/2015 sur l'objet mentionné sous rubrique.

La demande porte sur l'installation de pavillons provisoires (15 à 20 ans), comprenant une salle de psychomotricité, un réfectoire, un local polyvalent, une salle des professeurs, des bureaux ainsi que des locaux de service, sur un terrain non-construit au nord de la rue de la Flûte Enchantée, situé dans la zone de protection du Scheutbos. Les nouveaux locaux doivent permettre à l'école maternelle « la Petite Flûte » de fonctionner de manière entièrement indépendante de l'école primaire « La Flûte enchantée ». Pour mémoire, la CRMS avait été interrogée en avril 2015 sur la demande portant sur la première phase de construction de l'école maternelle provisoire, à savoir l'implantation de 12 classes containers sur la partie nord du terrain. Cette première demande, à laquelle la CRMS avait souscrit, a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré le 25/05/2015.

Par le passé, la CRMS a été interrogée sur d'autres installations similaires à proximité du Scheutbos (de l'autre côté de la rue de la Flûte Enchantée) qui s'inscrivaient toutes dans le plan « Ecoles » de la Région bruxelloise pour répondre au déficit régional actuel en matière de bâtiments scolaires. Si la CRMS ne s'est jamais opposée à ces demandes vu le contexte actuel, elle a toutefois systématiquement insisté sur la nécessité de développer une vision globale sur la création de nouveaux bâtiments scolaires dans la Région en général et ***de réfléchir aux aménagements dans les abords du Scheutbos en particulier.***

A l'occasion de la présente demande, la CRMS constate que cette réflexion sur l'aménagement des rives du Scheutbos n'a malheureusement pas encore été menée. ***Par conséquent, sans s'opposer à la demande, la Commission -insiste à nouveau sur la nécessité d'entamer une telle étude dans les meilleurs délais.*** Dans ce cadre, elle s'interroge sur la localisation de la future école « définitive » : est-ce que son implantation est déjà déterminée? La nouvelle école, se situerait-elle également aux abords du Scheutbos? Si cela était le cas, ce projet devrait intégrer une réflexion poussée sur l'aménagement des abords du site classé et prévoir une transition adéquate entre le Scheutbos et les quartiers limitrophes. La CRMS souhaite être associée à une telle réflexion.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : M. B. Campanella.